

Qu'est-ce que le Sedimaster ?

Initiée par le SEDIMA

(Syndicat National des Entreprises de Service et Distribution du Machinisme Agricole, d'Espaces Verts et des Métiers spécialisés)

cette distinction récompense chaque année une personnalité qui a valorisé, par une action ou par sa fonction, la Filière des Agroéquipements.

Qui peut être candidat ?

- ✓ Toute personne appartenant aux familles : **Distribution, Industrie, Enseignement, Organisations Professionnelles, Presse, Recherche**, de la filière des Agroéquipements.
- ✓ Le candidat doit être en activité lors de l'année de remise du Sedimaster.

Quelle est la composition du Jury ?

Il est constitué de sociétés, organismes ou institutions, en lien direct avec les Agroéquipements, dont la participation à la recherche de candidats est active.

Le jury (membres entrants et sortants) est entériné par le Bureau Exécutif du SEDIMA.

Comment fonctionne le Sedimaster ?

Les Candidatures

Les organisations membres du Jury peuvent présenter leur candidat par le biais d'une "fiche de candidature" en tenant compte des prérequis. L'appel à candidatures se fait à partir du mois de juin (*année de remise n-1*). Le dépôt limite de candidatures est fixé au 16 décembre (*année de remise n-1*).

Le vote (cf. règlement détaillé)

Au 1^{er} tour, la majorité absolue prévaut. Le vote électronique a lieu la 2nde semaine de janvier. Est élu le candidat qui a obtenu la moitié des suffrages + 1. Le 2nd tour se tient en présence du Jury, entre le 15 et 31 janvier (*année de remise*), qui vote à bulletins secrets. Est élu le candidat qui a obtenu la majorité simple. En cas d'égalité de voix, un 3^{ème} tour de scrutin peut avoir lieu.

La remise du trophée

Elle se déroule, selon l'année, à l'occasion du Sima ou de la Convention nationale des agroéquipements.

Liste des récipiendaires | 1990 - 2016

1990	Jean-Marc de MONTIS	(Sygma)
1991	Claude JEAN	(Sima)
1992	Xavier BEULIN	(Mecamieux)
1993	Gérard FIEVET	(Trame/Bcma)
1994	René AUELLET	(Kverneland)
1995	Michel AUBINEAU	(Ina Paris-Grignon)
1996	Marc DUCANGE	(Chambre d'Agriculture de la Somme)
1997	Jean-Claude BONNET	(Solea Elf Antar)
1998	Michel COMPIEGNE	(Bcma)
1999	Claude FEUILLATRE	(Aprodema)
2000	Jean LEMERLE	(Sedima)
2001	Arsène SAINT-ELLIER	(Journaliste)
2002	Philippe LAGACHE	(Aprodema)
2003	Jean-François GOUPILLON	(Sygma)
2004	Jean-Jacques LARRIVEE	(Inspecteur Académique - Education Nationale)
2005	Laurice PECHBERTY	(Commissaire Général Sima)
2006	Luc SECONDA	(Directeur de Rédactions - Groupe Cip)
2007	Michel MOREL	(Chargé de Mission Tecnomia)
2008	Michel TRAMIER	(Pdg Kverneland Group France)
2009	Michel SIEBERT	(Pdg Groupe Kuhn)
2010	Jacques BUREL	(Pdt Sulky Burel)
2011	Patrick BESSON	(Pdg Grégoire Besson)
2012	Michel BOMBON	(ex Secrétaire Général SEDIMA)
2013	Stéphane BATAIS	(Chef des Travaux - Lycée Kastler - Dourdan)
2014	Jean-Marc BOURNIGAL	(Président d'Irstea)
2015	Gilbert GRENIER	(Enseignant-chercheur Bordeaux Sciences Agro)
2016	Véronique BELLON MAUREL	(Directrice du département Ecotechnologies d'Irstea)

Règlement

Article 1 : Préambule

Le **SEDIMA** (*Syndicat National des Entreprises de Service et Distribution du Machinisme Agricole, d'Espaces Verts et des Métiers spécialisés*) organise chaque année, et ce depuis 1990, l'élection du **Sedimaster des Agroéquipements**.

Article 2 : Objet

Cette distinction récompense une personne qui a œuvré en faveur de la Filière des Agroéquipements et qui est à l'origine d'une action de valorisation (*technologique, environnementale, marketing, etc...*).

Article 3 : Candidature

Chaque organisation membre du Jury sélectionne et présente un candidat appartenant à l'une des 6 familles suivantes : **Distribution, Industrie, Enseignement, Organisations Professionnelles, Presse, Recherche**. Le candidat doit être en activité lors de l'année de remise du **Sedimaster**.

L'appel à candidature se fait par voie électronique de juin à septembre année de remise n-1. Chaque candidature fait l'objet d'une fiche de présentation à faire parvenir à **Agrimédia** (*chargée d'organisation du Sedimaster*) avant la date limite du 16 décembre (*année de remise n-1*).

Un même dossier de candidature est admissible 3 années consécutives si le candidat est toujours en activité.

Article 4 : Jury

La contribution à l'action **Sedimaster** et au Jury vaut acceptation du présent règlement.

Participent au Jury des sociétés, organismes ou institutions en lien direct avec les Agroéquipements, engagés dans une recherche active de candidats.

Article 5 : Election

Les CV des candidats sont proposés au suffrage du Jury.

- Le **1^{er} tour** de vote s'effectue par voie électronique, la 2nde semaine de janvier, entre le lundi et le samedi. Passé ce délai, le vote reçu pourrait être considéré comme nul. L'élection se déroule à la **majorité absolue**.

Est élu le candidat ayant obtenu la moitié des suffrages + 1.

- Un **2nd tour** est organisé en présence du Jury, entre le 15 et le 31 janvier, lors d'un vote à bulletins secrets.

Sont soumis à ce vote les 2 candidats ayant réuni le plus de voix au 1^{er} tour.

Le candidat élu est celui qui a obtenu la **majorité simple** des personnes présentes et représentées par un pouvoir. Les pouvoirs doivent être nominatifs et accompagnés de consignes de vote.

- En cas d'égalité de voix, il est procédé à un **3^{ème} tour** de scrutin pour lequel la voix du Président, désigné par ses pairs, est prépondérante.

Article 6 : Remise du trophée

Titre et trophée du **Sedimaster des Agroéquipements** sont décernés au lauréat à l'occasion du Sima ou de la Convention nationale des agroéquipements (CNAE).

Sedimaster 2017

date limite dépôt
des candidatures

16 décembre 2017

vote
électronique

8 janvier 2018 13

réunion
du Jury

26 janvier 2018
SEDIMA (Paris)

remise
du Sedimaster

avril 2018
CNAE

(date et lieu à confirmer)

Membres du Jury

ORGANISMES	INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS
AJMA	Pascal BORDEAU
APCA	Philippe VAN KEMPEN
AXEMA	Muriel CASE
CJMA	Pascal CAMBRESY
EDT	Patrice DURAND
FNAR	Philippe GRAND-CLEMENT
FNCUMA	Cyril JAQUIN
IRSTEA	Emmanuel HUGO
SEDIMA	Anne FRADIER
SITMAFGR	Jean-Baptiste PAMBRUN

Chargée d'organisation pour le compte du SEDIMA

Agrimédia - Laurence ROUAN

Place Maurice Loupias - BP 508 - 24105 Bergerac Cedex

Tél. 05 53 61 65 88 - lrouan.agrimedia@wanadoo.fr